

banques pour une période de dix années. L'an prochain, si nous voulions opérer quelque changement, les banques pourraient nous dire: "Nous avons nos chartes pour dix ans et vous ne pouvez toucher à nos droits acquis sans nous dédommager équitablement, si nous nous sentons lésées". Nous avons l'intention d'aborder cette question à la lumière des connaissances et des renseignements que nous aurons tirés de cette conférence de Londres. En agissant autrement, nous manquerions à notre devoir et nous prêterions le flanc à la critique.

Comprenant la gravité de la situation mondiale actuelle, le Gouvernement ne peut dire qu'une chose relativement à notre système monétaire et c'est celle-ci: Nous allons garder au pays une monnaie saine. Qu'on ne se fasse pas d'illusions à ce sujet. Si nous pouvons prévenir pareille situation, nous ne voulons pas en venir au point où en étaient nos amis les Australiens quand leurs obligations à 5 p. 100 se vendaient à moitié prix sur le marché de New-York. Quand je lis certains discours que l'on a prononcés, je me demande ce qui arriverait ici si un bon jour nos obligations nationales tombaient à cinquante à la bourse de New-York. Je me demande si les honorables députés se sont déjà donné la peine de s'asseoir et d'analyser froidement la situation avant d'émettre leurs plans.

M. POULIOT: Il n'y aurait plus de troc ou de commerce avec les Américains.

Le très hon. M. BENNETT: Sans entrer dans plus de détails, c'est l'une des raisons qui nous ont poussés à prendre cette décision au sujet des chartes des banques. Je rappellerai à la Chambre, et le très honorable député d'en face doit savoir que, souvent dans le passé, on a renouvelé les chartes des banques pour une année seulement. Dites-moi quand a eu lieu la dernière révision? Après la guerre, on a prorogé la durée des chartes parce que la situation était encore trop bouleversée et l'on pensait qu'à la lumière des connaissances nouvelles résultant de ce qui se passait alors dans le monde, on pourrait plus avantageusement résoudre nos difficultés domestiques en accordant ce prolongement. La loi actuelle des banques n'a pas été adoptée aussitôt que l'ancienne loi eût atteint son terme de dix ans. Mes souvenirs ne sont pas très exacts, mais je pense qu'on a accordé deux, sinon trois, prolongations avant de procéder à la révision finale de la loi. Le Gouvernement ne désire aucunement que la Chambre limite son enquête ou n'aborde pas la discussion de toute la théorie du système bancaire et du crédit. Aucun sujet ne préoccupe davantage le Gouvernement ni ne lui cause plus de soucis. Si les exigences du pouvoir nous ont forcés, non pas d'aller par-

[Le très hon. M. Bennett.]

ler à tort et à travers d'états de choses que nous savons inexistantes, mais plutôt d'agir pour maintenir intégralement notre structure financière afin que notre jeune pays ne subisse pas un recul de cinquante ans en raison de l'affaïssement de son crédit à l'étranger, nous l'avons fait.

On a dit que, parce que nous avons agi ainsi, nous nous sommes mis dans la dépendance des Etats-Unis. Voici ma réponse: le gouvernement de mon très honorable vis-à-vis a passé des marchés relatifs aux chemins de fer ou d'autres à New-York et l'intérêt que comportent ces marchés est payable en or. Nous ne pouvons l'acquitter au moyen de papier-monnaie avili, nous ne pouvons nous libérer en ayant recours à la presse à imprimer. Le service doit en être fait en or: il nous faut trouver de l'or ou l'équivalent, sinon nous manquons à nos engagements. Le Gouvernement a passé par des moments d'anxiété, terme que j'emploie à dessein, depuis que l'Angleterre a abandonné l'étalon-or. Je ne révèle là qu'un fait bien certain.

Aucun sujet n'a causé plus d'inquiétude au Gouvernement que le devoir de maintenir dans son intégrité notre édifice financier et le crédit du Dominion en général. Les observateurs les plus au fait, des Etats-Unis et d'outre-mer, nous ont écrit pour nous dire que ce que nous avons pu accomplir commande l'admiration. Nos banques sont restées intactes; l'argent des déposants n'a jamais été en danger, leurs chèques ne sont jamais revenus avec la mention "fermée" ou "entre les mains du séquestre". Dans la grande république américaine, 4,000 banques ont failli, faisant perdre plus d'un milliard et demi de dollars à leurs déposants.

Nous n'avons pas évité cet état de choses au Canada par pur accident, mais par suite d'efforts incessants, de jour et de nuit, de la part du Gouvernement en vue de maintenir cet élément si précieux qu'on appelle le crédit public, dont dépend l'intégrité du pays depuis un demi-siècle, et de faire en sorte que nous nous acquittions comme il convenait de nos obligations contractuelles au lieu d'avoir recours à des remèdes de charlatans fournis par les presses à imprimer.

Nous nous rendons compte, comme tout gouvernement de notre pays a dû le comprendre, qu'en dernière analyse les mots de la fin du discours du trône reflètent la vérité. Quoi que dise le très honorable chef de l'opposition, bien qu'il puisse ergoter et se lamenter sur l'état du pays, nous affirmons que l'unité, la force d'âme et l'habileté du peuple canadien, sans lesquels tous nos labeurs auraient été vains, seront maintenant le fondement sur lequel, avec l'entraide et la confiance, nous